ACTUS

Infos pratiques
Nouveaux horaires pour les agences

Les agences du **Biollay**, des **Hauts de Chambéry** et des **Allobroges / Joppet** accueillent dorénavant le public : du lundi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et le vendredi de 13 h 30 à 16 h.
Vous pouvez les joindre par téléphone en dehors des heures d'ouverture au public de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; 16 h 30 le vendredi.
Les horaires de l'Espace Location, qu'il faut contacter pour les demandes de logement ou de mutation, restent inchangés : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le mercredi de 10 h à 12 h.

Tous gagnants !
Chantiers de jeunes du service de Prévention spécialisée de la Sauvegarde de L'Enfance

Entretien des espaces verts, effacement de tags, nettoyage des parties communes... Voici quelques-uns des travaux confiés aux jeunes des quartiers de Chambéry pendant les vacances scolaires. Suivis par les contremaîtres de Chambéry Alpes Habitat et la SAIEM de Chambéry, encadrés et rémunérés, ces chantiers s'inscrivent dans une démarche d'insertion professionnelle positive. Ils permettent également le financement de voyages ou de brevets spécifiques.

DANS L'ACTION

Votre nouveau lieu de vie

L'Avant-Scène
Nouvelle résidence à Chambéry, rue des Martinettes, 40 logements en accession et 48 logements à la location du T1 au T4.
Information : 04 79 71 88 50 .

Plusieurs appartements étudiants à louer

Plusieurs appartements étudiants à louer sur différents secteurs.
Jacob-Bellecombette à proximité de l'université de Savoie ; au centre-ville, rue de la République ; à proximité immédiate du centre-ville et des transports, boulevard Gambetta et les hauts de Chambéry. Surfaces de 17 à 34 m², loyers de 250 euros à 450 euros charges comprises.
Pour tous renseignements, Espace location : 04 79 70 90 00.

PAROLES DE LOCATAIRES

Je souhaite quitter mon logement, quel est mon délai de préavis ?

Mohamed, locataire d'un T3 à Chambéry.

Le délai de préavis est de 3 mois à compter de la réception du courrier recommandé à votre agence. Ce délai peut être réduit dans certains cas prévus par la loi. Renseignez-vous auprès de votre agence pour plus de détails.

VOUS AVEZ UNE QUESTION, UNE REMARQUE, UNE INFO À PARTAGER ?

Contactez-nous au 04 79 71 99 99

Apostrophe n°03 • Août 2015 • SAIEM de Chambéry & Chambéry Alpes Habitat • Le Cristal - 1 place du Forum 73025 Chambéry Cedex • Tél. 04 79 71 99 99 • www.chamberyalpeshabitat.com • www.saiemdechambery.com • **Directeur de la publication :** César Couturier • **Création et mise en page :** FX Com'Unik • **Illustrations :** Gérard Margarito • **Photos :** Shutterstock, DR • **Impression :** FX Com'Unik, sur papier aux normes PEFC.

AOÛT 2015 N°03

APOSTROPHE

LETTRE D'INFORMATION DES LOCATAIRES

DOSSIER

Devenir propriétaire : mode d'emploi

DOSSIER

Devenir propriétaire : mode d'emploi

Que vous soyez déjà ou non locataire, nous vous offrons la possibilité de devenir propriétaire d'un logement neuf ou ancien, à prix abordable. Selon votre situation, plusieurs solutions d'accession sécurisée à la propriété sont possibles et nous vous accompagnons dans votre démarche.

Vente de logements neufs

Nous construisons chaque année 50 logements neufs respectant les dernières normes thermiques et phoniques (RT 2012). De haute qualité et au juste prix, ces logements sont vendus dans un cadre précis, dit de l'accession sociale à la propriété, qui sécurise votre achat :

- TVA à taux réduit,
- frais de notaire réduits à hauteur de 3 %,
- prêt à taux zéro (PTZ) sous certaines conditions,
- garantie de rachat du logement et de relogement dans le parc locatif en cas de difficulté financière de l'acquéreur.

Pour bénéficier de cette opportunité, il faut être primo-accédant, faire de ce logement votre résidence principale et respecter des plafonds de ressources.

Un accompagnement pour le financement

1 - Le prêt social location-accession (PLSA)
Ce dispositif dédié vous permet de devenir propriétaire d'un logement neuf au cours ou à l'issue d'une période locative maximum de 5 ans. Le loyer versé est composé d'une indemnité d'occupation et d'une part acquisitive. Cette "épargne" est déduite du prix de vente finale de l'appartement.

2 - Un partenariat avec Entreprises Habitat pour un conseil en financement
Un service dédié vous apporte l'ensemble des informations et conseils nécessaires pour "sauter le pas". Il s'agit par exemple de vous accompagner afin de trouver le financement le plus adapté.

LE SAVIEZ-VOUS ?

De nombreuses opportunités existent pour **devenir propriétaire de son logement**, en bénéficiant de **garanties** et d'un **accompagnement**.

Vente de logements anciens

30 logements du patrimoine existant seront mis en vente dès l'automne 2015. Ce procédé d'accession accorde le droit aux locataires d'immeubles sélectionnés par le conseil d'administration de devenir propriétaire de leur logement à des conditions préférentielles. Outre le fait que le locataire achète un bien immobilier qu'il connait parfaitement, ce mode d'achat est sécurisé par une garantie de rachat et de relogement en cas de défaillance de l'acquéreur. Les logements sont prioritairement vendus aux locataires de Chambéry Alpes Habitat et de la SAIEM de Chambéry. Dans certains cas, les ascendants et les descendants bénéficient des mêmes conditions que le locataire occupant. Après 2 mois de mise en vente sans locataire acquéreur, les conditions de prix sont rapprochées du prix du marché et la vente est ouverte à tous.

saiem DE CHAMBERY — CHAMBERY ALPES HABITAT

Retrouvez nos dossiers en flashant ce code